

Examen Régional du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières dans la Région Arabe

Deuxième Journée : 25 février 2021

Troisième Table Ronde

Objectif 14 du PMM : Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle de migration	Objectif 15 du PMM : Assurer l'accès des migrants aux services de base	Objectif 16 du PMM : Donner aux migrants et aux sociétés des moyens en faveur de la pleine intégration et de la cohésion sociale
Objectif 19 du PMM : Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays	Objectif 20 du PMM : Rendre les envois de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants	Objectif 22 du PMM : Mettre en place des mécanismes de portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis

1. Bref Aperçu Relatif aux Objectifs Regroupés sous cette Table Ronde

Le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (PMM) repose sur la vision ambitieuse selon laquelle les migrants et les migrations peuvent constituer de puissants moteurs de développement dans les sociétés d'origine, de transit et de destination, ce qui est tout à fait conforme à la reconnaissance des contributions positives des migrants à une croissance inclusive et au développement durable dans l'Agenda 2030 du développement durable. À cette fin, le PMM a défini les principaux objectifs nécessaires pour créer des environnements propices et des mécanismes appropriés qui permettent aux migrants et aux diasporas d'enrichir les sociétés grâce à leurs capacités humaines, économiques et sociales, ainsi que de faciliter, par conséquent, leurs contributions financières et non financières au développement durable aux niveaux local, national, régional et mondial. Plus spécifiquement, le PMM appelle à l'autonomisation des migrants en leur donnant le plein accès à leurs droits et obligations ainsi qu'à la fourniture de services de base et de protection sociale, conditions nécessaires à leur intégration socio-économique, tout au long du cycle migratoire. L'ensemble des objectifs et engagements susmentionnés ne peuvent se concrétiser sans des partenariats solides et

efficaces et une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société, qui représentent les principes directeurs clés du PMM, entre autres. Cette table ronde offrira un espace pour discuter plus avant de ces défis actuels, partager les bonnes pratiques sur l'accès des migrants aux services de base et aux systèmes nationaux de protection sociale et leur contribution au développement, et explorer les moyens efficaces d'améliorer la cohésion sociale et de renforcer le bien-être de toutes les personnes sans exclusion ni marginalisation.

2. Brève Présentation Accompagnée d'une Base Factuelle: Pourquoi et Comment les Objectifs Fixés sont Pertinents pour la Région Arabe.

La recherche de meilleures sources de revenus, d'emplois productifs et de travail décent est un moteur commun de la mobilité, tant pour les migrants qui partent que pour ceux qui arrivent dans la région. Alors que certains pays se caractérisent par la plus forte proportion de travailleurs migrants dans la population active totale¹, d'autres pays de la région ont un important secteur informel qui emploie un grand nombre de migrants peu qualifiés, souvent en situation irrégulière et très vulnérable. L'objectif 15 appelle à une approche non discriminatoire et inclusive des migrants dans la fourniture des services de base, notamment la santé et l'éducation, alors que cela dépend d'un large éventail de critères, notamment le genre, le niveau de revenu et le statut juridique. L'accès à ces services reste limité pour les migrants, en partie en raison de la stigmatisation et de la discrimination, de l'absence de politiques et de plans nationaux visant à inclure les migrants, de services adaptés aux migrants ou de ressources et de capacités. En outre, les migrants en situation irrégulière peuvent craindre des représailles s'ils interagissent avec les autorités gouvernementales et évitent ainsi de recourir aux services publics, ce qui a un impact particulièrement grave sur leur santé et leur bien-être durant la pandémie de la COVID-19. La garantie d'une couverture sanitaire universelle, qui fait partie intégrante des services de base, s'est également avérée essentielle lors de la réponse à la COVID-19 pour obtenir des résultats positifs en matière de santé pour l'ensemble de la société, étant donné que les maladies infectieuses ne font pas de discrimination entre les migrants et les nationaux. En outre, la prévention et le traitement des maladies non transmissibles ainsi que les services de santé mentale et de soutien psychosocial sont également essentiels à la fourniture d'un continuum de soins qui est également intrinsèque à la couverture sanitaire universelle. En outre, la prise en compte des besoins et des défis spécifiques des

¹ Dépassant plus de 90 % dans le secteur privé dans certains pays du CCG.

femmes et des enfants migrants est d'une importance capitale, notamment parce que les normes culturelles et sociales peuvent entraver davantage l'accès aux services dans la région. La pandémie a aggravé les conditions déjà défavorables des travailleuses migrantes peu qualifiées, en particulier ceux en situation irrégulière, et leur accès aux services de base. La pandémie a également pour conséquence de creuser les écarts dans l'accès à l'éducation des enfants de migrants, qui peuvent voir des obstacles supplémentaires concernant l'accès à l'éducation en ligne. La réduction de l'accès aux services peut avoir des implications en termes de protection des enfants - avec une augmentation des mécanismes d'adaptation négatifs, tels que le travail des enfants et l'incidence des mariages d'enfants parmi les populations vulnérables. D'autre part, la pandémie de la COVID-19 a mis en évidence le caractère critique des nombreux services essentiels et des nombreuses contributions des migrants aux efforts de réponse aux crises des pays, notamment en soutenant la continuité des entreprises et des secteurs essentiels en tant que membres actifs de la société. Cela inclut la santé, l'agriculture, les transports, les services et les industries alimentaires. Les objectifs 16 et 19 promettent qu'une meilleure intégration socio-économique crée un environnement favorable pour que les migrants contribuent positivement à la prospérité et au développement dans leurs pays d'origine et de destination. Grâce à une exploration plus poussée des investissements et de l'esprit d'entreprise des migrants et des diasporas, ainsi qu'à la création de solides réseaux de diasporas, les pays d'origine seront en mesure de canaliser la participation des migrants et d'en tirer profit lorsqu'elle sera intégrée de manière appropriée dans les politiques de développement et les politiques sectorielles. Néanmoins, comme on estime que 1,7 million d'emplois ont été perdus dans la région arabe en raison de la pandémie, les migrants se sont souvent retrouvés dans des situations désastreuses, leurs employeurs ayant du mal à payer leurs salaires, à leur fournir un logement sûr et de la nourriture suffisante en raison des chocs économiques. Le renforcement de la protection, de l'assistance et de la coopération consulaires, tel que préconisé par l'objectif 14, est devenu particulièrement important car de nombreux migrants sont restés bloqués à l'étranger ou ont été renvoyés de force. Un certain nombre de migrants ayant perdu leur emploi ont dû faire appel à des organisations de migrants et de diasporas ainsi qu'à d'autres organisations internationales et non gouvernementales pour obtenir une aide d'urgence afin de survivre à l'impact de chocs survenus à plusieurs niveaux. En conséquence, les envois de fonds de la région, qui constituent pour beaucoup une source de revenus essentielle pour les ménages, devraient fortement diminuer. Cela est particulièrement vrai en raison de la concomitance des effets de la pandémie avec l'effondrement des prix du pétrole dans les principaux pays d'envoi de fonds, les flux de transferts de fonds devant diminuer de 8 % dans la région arabe. L'exercice de simulation de l'UNICEF indique que la crise de la

COVID-19 pourrait conduire à court terme 12 millions d'enfants supplémentaires dans la région arabe à connaître la pauvreté dans plusieurs dimensions de leur bien-être. Les enfants de travailleurs migrants, laissés pour compte, dans les pays d'origine, connaissent une réduction des envois de fonds ou des retards dans les transferts de fonds ou encore des périodes de séparation potentiellement plus longues avec leurs parents migrants. Les enfants laissés au pays risquent de ne pas être immédiatement inclus dans les programmes d'assistance sociale car ils ne remplissent pas les critères d'éligibilité en raison du revenu familial associé aux transferts de fonds avant la pandémie, et les systèmes risquent de manquer de souplesse pour prendre en compte ces "nouveaux pauvres". Le contexte actuel souligne l'importance des engagements pris dans le cadre de l'objectif 20 de réduire les coûts de transfert des fonds afin de maximiser le volume des transferts de fonds reçus par les familles des migrants, leurs enfants et leurs communautés. En outre, les pays d'origine devraient être gravement touchés par d'importants flux de rapatriement vers des marchés de travail déjà saturés, qui ont également été gravement touchés par la COVID-19. Dans la région arabe, l'analyse des mesures de protection sociale utilisées dans le cadre de la COVID-19 indique des obstacles pertinents à l'accès des migrants aux régimes nationaux de protection sociale, en particulier les travailleurs informels et les non-nationaux. Étant donné le grand nombre de migrants rentrant chez eux après de nombreuses années de travail à l'étranger ou se retrouvant en situation de vulnérabilité dans les pays de destination dans le contexte de la pandémie, la transférabilité des droits à la sécurité sociale et des avantages acquis ainsi que l'amélioration de l'accès à la protection sociale dans les pays de destination grâce à la mise en place ou au maintien de systèmes nationaux de protection sociale non discriminatoires, y compris de planchers de protection sociale pour les nationaux et les migrants comme le préconise l'objectif 22, sont d'une importance cruciale.

3. Questions d'Orientation

Toutes les questions d'orientation devraient être évaluées via le prisme des principes directeurs du PMM, en particulier à travers l'approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société, tout en étant fondées sur les droits de l'homme, sensibles à la problématique femmes-hommes et aux besoins de l'enfant.

- Quel type de bonnes pratiques identifiées pourraient améliorer la protection, l'assistance et la coopération consulaires, notamment dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ?
(Objectif 14)
- Quels sont les principaux défis identifiés relatifs à la garantie d'un accès équitable et inclusif des migrants aux services de base ? Comment les pays pourraient-ils garantir que tous les migrants, quel que soit leur statut juridique, aient accès au test de la COVID-19, au traitement et à la vaccination ? Quelles sont les meilleures pratiques pour accroître l'utilisation des services de santé par les migrants et décourager la stigmatisation/discrimination à l'égard des migrants dont le test de la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses contractées dans le pays de destination ont été positifs ? Comment les mécanismes de prestation de services peuvent-ils au mieux prendre en compte les besoins des migrants, notamment les services de prévention et de promotion, les maladies chroniques et les services de santé mentale et de soutien psychosocial, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants migrants ? **(Objectif 15)**
- Quelles sont les bonnes pratiques identifiées au niveau national ou local qui soutiendraient l'autonomisation mutuelle des migrants et/ou des communautés locales pour réaliser l'inclusion socio-économique des migrants ? **(Objectif 16)**
- Quelles sont les actions ou structures mises en place pour engager et responsabiliser les migrants et les communautés de la diaspora afin qu'ils contribuent au développement durable dans les pays d'origine, de transit et de destination ? Quels sont certains des obstacles auxquels les migrants et la diaspora peuvent encore être confrontés à cet égard ? **(Objectif 19)**
- Quels sont les principaux défis auxquels les migrants sont confrontés lorsqu'ils envoient ou reçoivent des fonds ? Comment faire en sorte que les migrants soient suffisamment inclus dans les mesures numériques et financières visant à favoriser le transfert de fonds à moindre coût ? Quelles mesures ont été entreprises afin de faciliter l'efficacité des fournisseurs de transferts de fonds et/ou pour réduire les coûts de transfert de fonds supportés par les migrants ? **(Objectif 20)**

- Est-ce que les travailleurs migrants ont accès à la protection sociale dans leur pays de destination et bénéficient-ils de la transférabilité des droits à la sécurité sociale et des prestations acquises à leur retour dans leur pays d'origine ? Cet accès s'applique-t-il aux travailleurs migrants à tous les niveaux de compétences ? Quel a été l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur l'accès à la protection sociale ? Quelles sont les bonnes pratiques dans la région concernant l'inclusion des migrants, quel que soit leur statut, dans les systèmes nationaux de protection sociale ? **(Objectif 22)**
- Comment le secteur privé, les syndicats et les autres parties prenantes se sont-ils engagés à répondre aux préoccupations des travailleurs migrants ? Des progrès ont-ils été réalisés dans les cadres juridiques et politiques régissant les droits de protection sociale des migrants dans les pays de la région ? Quelles sont les principales lacunes qui subsistent dans ce domaine ? **(Objectif 22)**

Sources

[Vidéo](#) : Le Pacte Mondial sur les Migrations en bref

[Note de Politique du Secrétaire Général des Nations unies](#) : La COVID-19 et les personnes en mouvement

[Déclaration du Réseau des Nations Unies sur les Migrations](#) : La COVID-19 ne fait pas de discrimination, et notre réponse ne devrait pas non plus

[Déclaration du Réseau des Nations unies sur les migrations](#) : Journée internationale des transferts de fonds des familles : La pandémie mondiale met en évidence le rôle crucial des transferts de fonds pour les familles de migrants

[Intérêts Communs, Objectifs Partagés de l'OIT](#) : Promouvoir le travail décent de l'Asie et de l'Afrique vers le Moyen-Orient. Document de référence pour la consultation interrégionale sur la migration et la mobilité de la main-d'œuvre de l'Asie et de l'Afrique vers le Moyen-Orient

[OIT, Mobilité de la main-d'œuvre entre l'Asie et les États Arabes](#) : Partage d'expériences et de progrès dans le cadre de la Déclaration de Bali, avec un accent particulier sur les travailleuses migrantes

OIT, Protection des travailleurs migrants pendant la pandémie de La COVID-19, [Note de Politique](#), avril 2020

[OIM, Loi International de la Migration N°32](#) - Glossaire sur la Migration (Version Arabe)

[Termes Clés de l'OIM sur la Migration \(Version Arabe\)](#)

[OIM/CESAO Rapport de Situation sur les Migrations Internationales dans la Région Arabe en 2019](#)

[Note de Politique](#) : L'impact de la COVID-19 sur la Région Arabe : une occasion de mieux reconstruire

[ONU Femmes](#) : L'impact de la COVID-19 sur la Violence à l'Égard des Femmes et les Filles dans la Région Arabe à travers le Prisme des Organisations Féminines de la Société Civile

[CESA](#) : COVID-19, Coût Economique pour la Région Arabe

[Document de travail de l'UNICEF](#) : Le Regroupement Familial dans le Contexte de la Migration

[Publication conjointe PAM-OIM, "Populations à Risque](#) : Implications de la COVID-19 dans la faim, la Migration et le Déplacement"